

Sur l'Annexe A, le président soumet au Comité le projet d'amendement suivant:

Que l'Annexe A soit modifiée par l'insertion, à l'alinéa 8, des mots suivants:

*moins prévision pour perte estimative.*

Après discussion, la question est mise aux voix et ledit amendement est adopté.

L'Annexe A, modifiée, est étudiée et adoptée.

L'Annexe B et le titre sont étudiés et adoptés.

Le bill, modifié, est étudié et adopté, et le président reçoit instructions d'en faire rapport immédiatement à la Chambre.

Au cours des délibérations, M. Elderkin répond aux questions qui lui sont expressément posées.

Sur la motion de M. Follwell:

*Il est ordonné*—Que le Comité recommande à la Chambre de faire imprimer sous forme de livre bleu 750 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages relatifs à la revision décennale de la Loi sur les banques, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet égard.

A 5 h. 15 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*

R. J. GRATRIX.